



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 octobre 2018**

Décision n° **CP-2018-2667**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Mise en demeure d'acquiescer une parcelle de terrain située place Antoine Saunier et appartenant à M. Sébastien Gobet - Renoncement à l'acquisition - Levée de l'emplacement réservé (ER)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 septembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 octobre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), MM. Barral, Barge, Sellès (pouvoir à M. Veron), Hémon.

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 8 octobre 2018**Décision n° CP-2018-2667**

objet :	Mise en demeure d'acquérir une parcelle de terrain située place Antoine Saunier et appartenant à M. Sébastien Gobet - Renoncement à l'acquisition - Levée de l'emplacement réservé (ER)
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Suivant les dispositions des articles L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme, monsieur Sébastien Gobet a, par courrier du 3 septembre 2018, mis en demeure la Métropole de Lyon d'acquérir un terrain nu lui appartenant et situé place Antoine Saunier à Vaulx en Velin.

En effet, ce terrain d'une surface d'environ 360 m² à détacher des parcelles cadastrées AR 539, AR 540 et AR 541, est compris dans l'ER n° 15, au bénéfice de la Métropole, en vue de la réalisation du prolongement de la rue Roger Henri.

Or, par acte authentique du 12 mars 2018, la Métropole a acquis à monsieur Gobet l'emprise nécessaire pour la réalisation de la voie dont le tracé a été modifié au futur plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

L'emplacement réservé prévu au plan local d'urbanisme (PLU) en cours n'est plus d'actualité.

En conséquence, il est proposé de ne pas donner une suite favorable à cette mise en demeure d'acquérir et de permettre ainsi à monsieur Sébastien Gobet d'aliéner librement son bien.

Il conviendrait également, en cohérence avec cette proposition, de solliciter la levée de l'ER, qui sera prise en compte également au PLU-H, sur les parcelles objet de la mise en demeure d'acquérir ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Renonce à l'acquisition du terrain d'une surface d'environ 360 m² à détacher des parcelles cadastrées AR 539, AR 540 et AR 541, situé place Antoine Saunier à Vaulx en Velin et appartenant à monsieur Sébastien Gobet.

2° - Prononce la levée de l'ER n° 15 sur le terrain d'une surface d'environ 360 m² à détacher des parcelles cadastrées AR 539, AR 540 et AR 541.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2018.